

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 361

présenté par

M. Viala, M. Pierre-Henri Dumont, M. Cinieri, M. Viry, M. Boucard, Mme Corneloup,
M. Sermier, Mme Beauvais, M. Saddier, M. Le Fur, M. Brun et Mme Kuster

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 40, après le mot :

« service »,

insérer les mots :

« et le suivi de l'intégration sur le marché du travail des apprenants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le suivi des apprenants et l'enquête de satisfaction qui sera menée à l'issu de la formation, tout comme les enseignements tirés des taux de placement, permettront de mieux comprendre et appréhender les attentes qui reposent sur les formations. L'analyse des retours des apprenants aboutira à une adaptation et à une meilleure modulation des formations proposées.